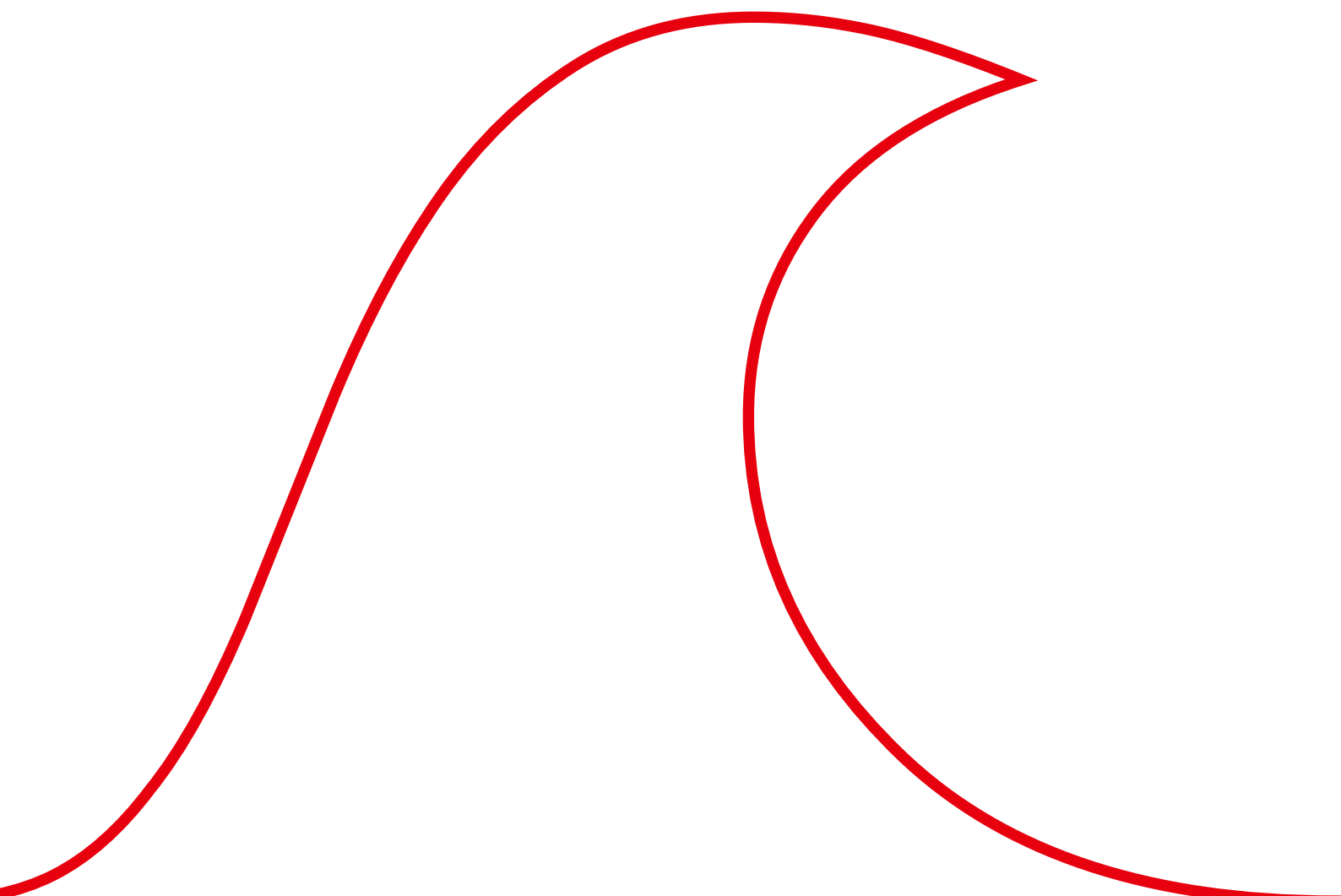


**CAISSE DE PENSIONS DE LA CAISSE DE COMPENSATION  
DES ARTS ET MÉTIERS SUISSES (CC 105)**

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2021





## Chers assurés, chers employeurs,

Nous vivons une époque troublée. De nouveau en 2021, notre vie a été marquée par la pandémie. Mais nous avons malgré tout de quoi nous réjouir : malgré la pandémie de Covid-19, l'économie suisse et notre branche affichent un net redressement, et les résultats annuels sont de nouveau largement supérieurs à ceux de l'année précédente (plus bas historique) dans la plupart des entreprises. Pour l'année en cours, la plupart des branches tablent sur une normalisation étendue. Cette impressionnante reprise est un signe encourageant pour notre économie et pour les entreprises de notre branche.

En période d'incertitude, il est essentiel de se fixer des repères pour s'orienter. Le système de sécurité sociale suisse et notamment la prévoyance vieillesse et ses trois piliers (AVS, caisse de pensions, épargne privée) constituent de tels repères. Il est bon de savoir que notre système fonctionne correctement et que nous n'avons pas trop à nous soucier de l'argent, même à la retraite. En contrepartie, employeurs et salariés versent chaque mois des cotisations substantielles à l'AVS et à la caisse de pensions. Confiant que nos œuvres de prévoyance gèrent cet argent avec professionnalisme et la diligence requise, nous restons sereins quant à la période qui suivra notre départ à la retraite. C'est un sentiment agréable.

Mais pour que cette confiance perdure, des réformes de la prévoyance vieillesse s'avèrent parfois nécessaires. Les systèmes et les modèles sous-jacents doivent être régulièrement examinés et adaptés à la réalité. C'est l'affaire des instances politiques. Actuellement, des trains de réformes sont en cours de préparation, tant pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Plus des solutions sont mises en œuvre rapidement, plus la permanence de la prévoyance vieillesse sera garantie à l'avenir également.

2021 a été une bonne année pour les caisses de pensions et leurs assurés. Les bourses et les marchés ont enregistré des niveaux records qui ont permis de réaliser de bons rendements. La Caisse de pensions de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses (CC 105) en a également profité.

Début 2021, la Caisse de pensions de la CC 105 a augmenté la part des actifs immobilisés autogérés de 22 % à 63 %. En conséquence, la part des placements couverts par l'assurance a reculé à environ 37 %. Notre caisse de pensions a elle aussi franchi le pas. Ce changement de répartition s'explique par la décision d'un partenaire d'assurance important

de ne plus proposer à l'avenir d'assurance complète dans le domaine de la prévoyance.

L'augmentation de la part des actifs immobilisés autogérés s'est avérée payante pour nos assurés en 2021. Avec un rendement total de 12,49 % sur les placements moyens, nous enregistrons une croissance de la fortune significative sur cette composante des placements. Outre la rémunération de cette composante de placement versée par les deux compagnies d'assurance restantes, notre caisse de pensions a dégagé un rendement total de 8,68 %.

Grâce à ce bon résultat, la Caisse de pensions de la CC 105 a pu continuer à consolider ses réserves en 2021. Parallèlement, le degré de couverture, déjà très bon, a été encore relevé pour s'établir à 123,52 % au 31 décembre 2021. La stabilité et la fiabilité qui caractérisent notre caisse de pensions ont pu ainsi être encore améliorées.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à faire de 2021 une année exceptionnelle pour les comptes de notre caisse de pensions.

Bernhard Breunig

Caisse de pensions de la CC 105  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2021 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2020 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>95 758 074.60</b>	<b>37 816 718.32</b>
Liquidités	223.62	–
Créances et prêts	6 835 819.98	1 411 848.72
Titres	88 922 031.00	36 404 869.60
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>382 594.90</b>	<b>44 197.85</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>56 665 475.00</b>	<b>138 236 965.40</b>
<b>Actifs</b>	<b>152 806 144.50</b>	<b>176 097 881.57</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2021 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2020 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>105 414.40</b>	<b>508 801.75</b>
Prestations de libre passage et rentes	71 822.95	508 801.75
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	33 591.45	–
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>494.40</b>	<b>186 444.40</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>706 613.45</b>	<b>418 888.80</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	706 613.45	418 888.80
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>123 054 730.50</b>	<b>153 569 912.25</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	57 874 095.50	14 802 204.85
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 193 260.00	–
Passifs provenant de contrats d'assurance	56 665 475.00	138 236 965.40
Provisions techniques	7 321 900.00	530 742.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>19 809 351.00</b>	<b>8 549 237.00</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>9 129 540.75</b>	<b>12 864 597.37</b>
Situation en début de période	12 864 597.37	7 437 174.34
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–3 735 056.62	5 427 423.03
<b>Passifs</b>	<b>152 806 144.50</b>	<b>176 097 881.57</b>

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>11 243 641.41</b>	<b>9 909 628.20</b>
Cotisations des salariés	4 142 451.65	4 138 620.75
Cotisations des employeurs et des indépendants	4 308 763.30	4 292 675.05
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–104 279.90	–70 302.60
Primes uniques et versements supplémentaires	2 259 447.05	1 274 091.16
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	391 136.00	65 460.55
Subsides du fonds de garantie	246 123.31	209 083.29
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>6 326 130.55</b>	<b>6 786 570.17</b>
Apports de libre passage	5 850 875.25	6 525 437.07
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	475 255.30	261 133.10
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>17 569 771.96</b>	<b>16 696 198.37</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–6 271 003.60</b>	<b>–10 819 656.60</b>
Rentes de vieillesse	–2 801 985.90	–2 753 800.75
Rentes de survivants	–329 552.00	–313 632.30
Rentes d'invalidité	–234 720.40	–255 601.80
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–2 899 977.55	–7 334 668.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–4 767.75	–161 953.75
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–8 136 133.50</b>	<b>–7 204 811.55</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–7 720 224.50	–7 066 390.60
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–415 909.00	–138 420.95
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–14 407 137.10</b>	<b>–18 024 468.15</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–50 120 199.60</b>	<b>3 062 192.05</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–39 834 820.60	–
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–1 193 260.00	–
Dissolution / constitution de provisions techniques	–6 791 158.00	3 057 350.00
Rémunération du capital épargne	–2 014 104.90	–
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–286 856.10	4 842.05
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>46 580 483.70</b>	<b>19 531 060.50</b>
Prestations d'assurance	41 491 895.20	18 331 371.50
Part d'excédents provenant des assurances	5 088 588.50	1 199 689.00

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
<b>charges d'assurance</b>	<b>-2 802 798.21</b>	<b>-18 359 202.66</b>
Produits de prestations d'assurance	-1 089 814.45	-9 273 408.15
– Prestations d'assurance	-349.60	-6 809 169.35
– Part d'excédents provenant des assurances	-900 879.95	-2 114 491.90
– Primes pour frais de gestion brutes	-188 584.90	-349 746.90
Apports uniques aux assurances	-1 652 018.40	-9 026 539.30
Cotisations au fonds de garantie	-60 965.36	-59 255.21
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-3 179 879.25</b>	<b>2 905 780.11</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>10 960 962.43</b>	<b>2 626 569.30</b>
Résultat des liquidités	-1 587.04	-
Résultat des créances et prêts	5 651.50	-62 991.20
Résultat des titres	11 174 338.52	3 042 131.35
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	-	-
Résultat des placements auprès de l'employeur	-	-
Résultat des immeubles	-	-
Rémunération de l'avoir de vieillesse non assuré	-	-254 583.40
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-	-
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-868.55	-3.55
Frais de gestion de fortune	-216 572.00	-97 983.90
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>1 122.20</b>	<b>2 900.32</b>
Produits de prestations fournies	-	-
Autres produits	1 122.20	2 900.32
<b>Autres charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-257 148.00</b>	<b>-234 773.70</b>
Administration générale	-238 813.49	-225 765.10
Frais de marketing et de publicité	-	-
Activités de courtage	-	-
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-16 635.51	-7 625.60
Autorités de surveillance	-1 699.00	-1 383.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>7 525 057.38</b>	<b>5 300 476.03</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-11 260 114.00</b>	<b>126 947.00</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>-3 735 056.62</b>	<b>5 427 423.03</b>



### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses (CC 105) est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

### Organe suprême, direction et droit de signature

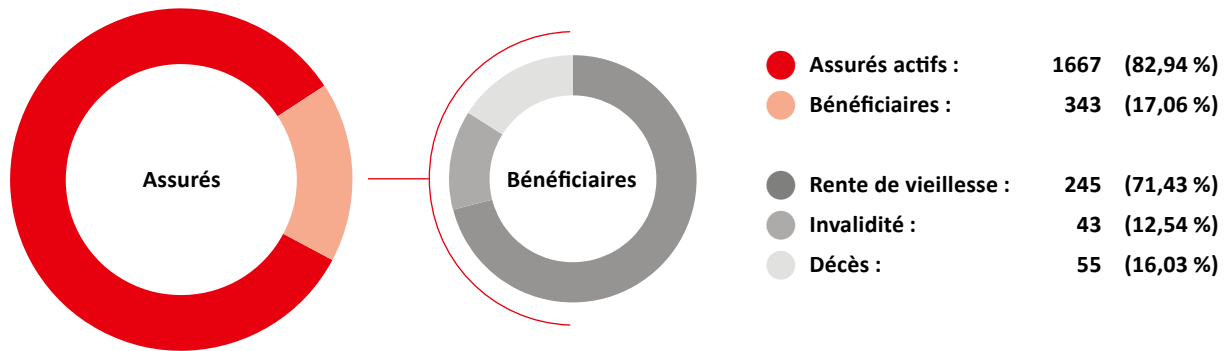
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Breunig Bernhard	Président	Représentant des sal.	2020–2024
Zach Manuel	Vice-président	Représentant des empl.	2020–2024
Betschart Corinne	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Bütikofer Kaspar	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Kunz Nico	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Zellweger Roland	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Téléphone	031 379 42 42		
E-mail	<a href="mailto:ak105@ak105.ch">ak105@ak105.ch</a>		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses (CC 105) Directeur de la caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard / Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation: Carmen Siegrist

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires

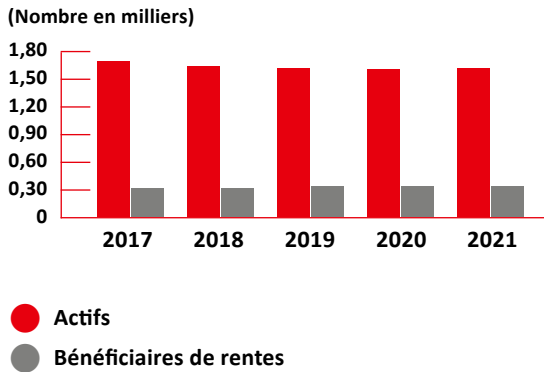


**6,8**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse

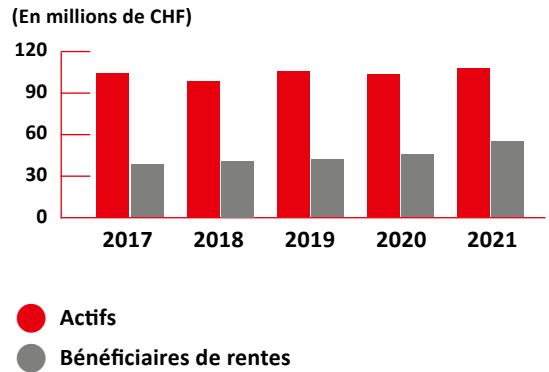
**8,68 %**  
Rendement net des placements

**384**  
Entreprises

### Structure actifs / bénéficiaires de rentes

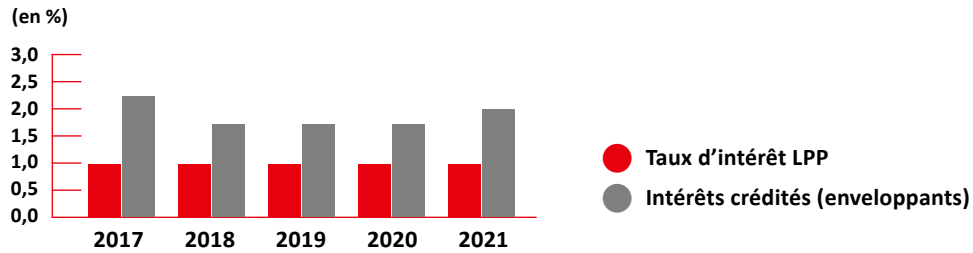


### Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes





## Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,75 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

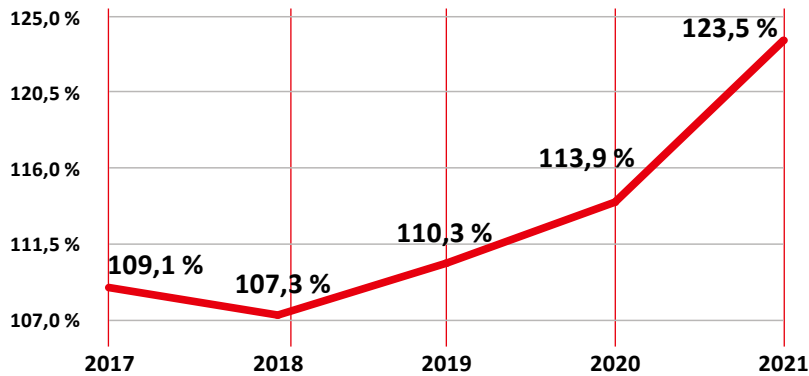
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 76 891 454

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 34 090 348



## Degré de couverture au 31.12.



**100 %**

Réserve de fluctuation de valeurs cibles

**99,70 %**

Transparence des coûts

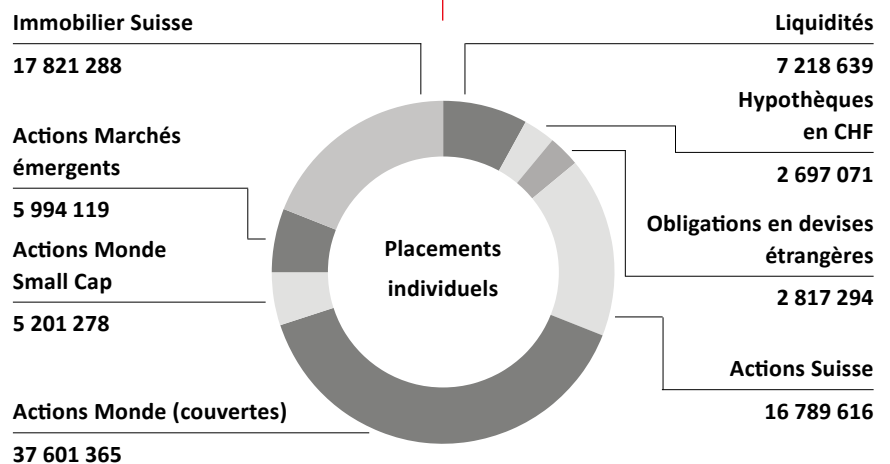
**0,23 %**

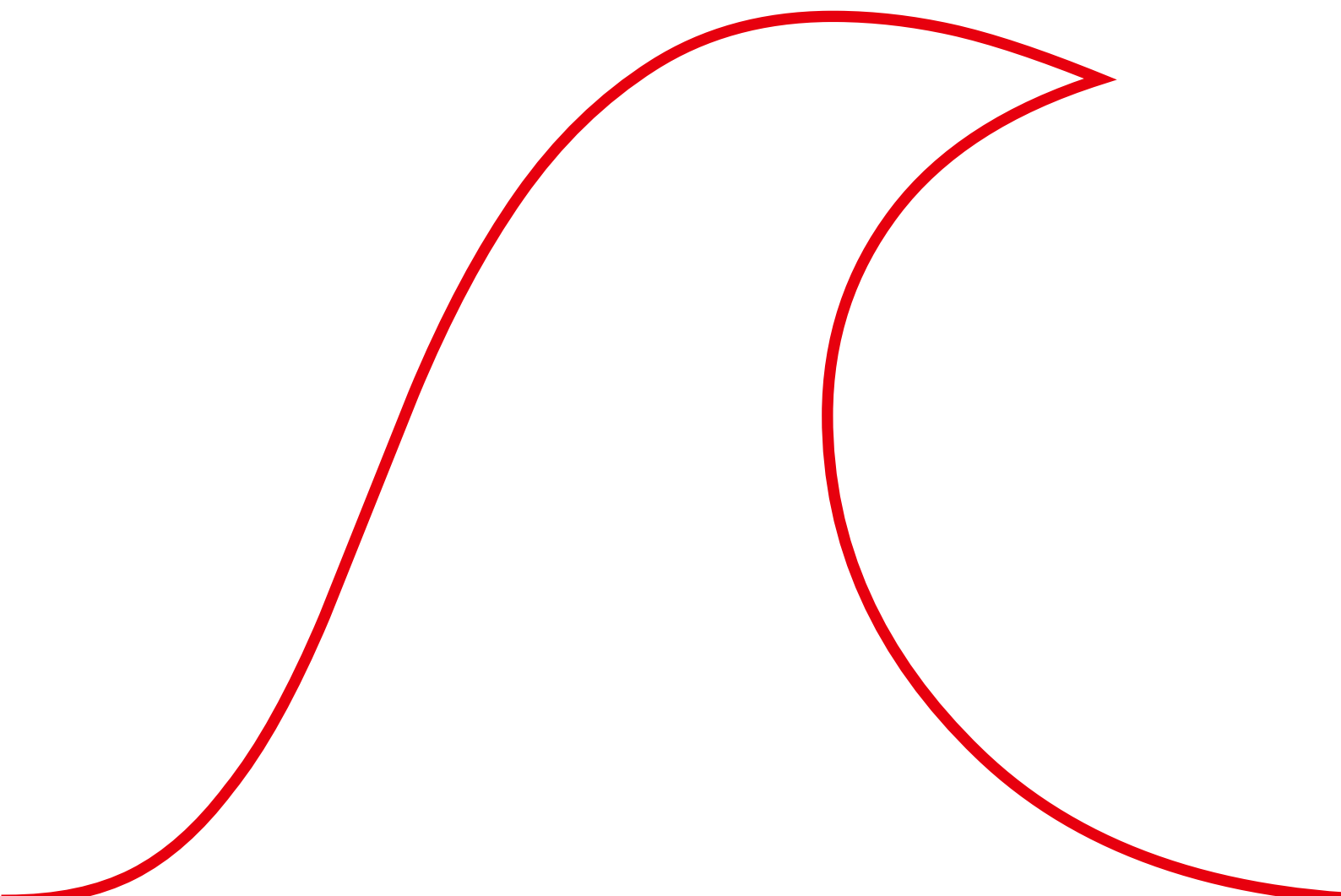
Frais de gestion de la fortune (TER)

## Actifs du bilan en CHF 152 806 145



- Actifs provenant de contrats d'assurance (37 %) : 56 665 475
- Placements individuels (63 %) : 96 140 670





**Caisse de pensions de la Caisse de  
compensation des arts et métiers  
suisse (CC 105)**

Wythenbachstrasse 24 | Postfach | 3001 Bern  
031 379 42 42 | [ak105@ak105.ch](mailto:ak105@ak105.ch)  
[www.ak105.ch](http://www.ak105.ch)

